

†.ΧΗΛΞ† | ΗΓΥΟΞΘ
†.Γ.Π.Θ† | †ΓΧ:ΟΞ Λ :ΘΥΙΖΞ



المملكة المغربية
وزارة الصناعة والتجارة

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE

Rabat, le 7 mai 2024

Avis aux Opérateurs Economiques - Application Obligatoire de Normes Marocaines-

Le Ministère de l'Industrie et du Commerce porte à la connaissance des opérateurs économiques de la publication au Bulletin Officiel n° 7296 du 2 mai 2024, de l'arrêté n° 7851. 24 rendant d'application obligatoire 16 normes marocaines concernant les barres et couronnes à haute adhérence, des produits en acier et les panneaux sandwiches.

Cet arrêté entre en application à partir du 2 aout 2024, soit trois (3) mois après sa publication au Bulletin officiel.

A cet effet, ce Ministère invite les différents opérateurs économiques à prendre les dispositions nécessaires pour se conformer aux dispositions de cet arrêté.

La liste globale des normes d'application obligatoire est disponible sur le site web du Ministère, via le lien internet suivant :

www.mcinet.gov.ma/sites/default/files/inline-files/liste%20NMO%20et%20reglementation%20technique%20V%2010-05-2024.pdf

Pour tout renseignement supplémentaire, les opérateurs sont invités à prendre contact avec les services de la Division de la Qualité et de la sécurité en entreprises à l'adresse email dpcsmq@mcinet.gov.ma.







Rabat, le 24 octobre 2024

Avis aux Opérateurs Economiques - Application Obligatoire de Norme Marocaine-

Le Ministère de l'Industrie et du Commerce porte à la connaissance des opérateurs économiques de la publication au Bulletin Officiel n° 7345 du 21 octobre 2024, de l'arrêté n° 2360. 24 rendant d'application obligatoire la norme marocaine NM 01.4.080, relative au fil machine en acier.

Cet arrêté entre en application à partir du 21 janvier 2025, soit trois (3) mois après sa publication au Bulletin officiel.

A cet effet, ce Ministère invite les différents opérateurs économiques à prendre les dispositions nécessaires pour se conformer aux dispositions de cet arrêté.

L'acquisition de la norme peut être faite auprès de l'Institut Marocain de Normalisation (IMANOR).

Pour tout renseignement supplémentaire, les opérateurs sont invités à prendre contact avec les services de la Division de la Qualité et de la sécurité en entreprises à l'adresse email dpcsmg@mcinet.gov.ma.

Le Directeur Général du Commerce

Signé: Abdelouahed RAHAL